

Forêts communales - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion de jeunes - Bilan 1993 - Renouvellement de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1991 (délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1991), une convention lie l'ADDSEA à la Ville pour la réalisation de micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion de jeunes.

Par délibération du 28 juin 1993, le Conseil Municipal a fixé les conditions de la convention qui lie la Ville à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence jusqu'au 30 juin 1994.

Le bilan de l'année écoulée a été établi :

- pour la Ville, il concerne la gestion forestière, étant rappelé que cette opération est suivie également par la Délégation Formation - Prévention,

- pour l'ADDSEA, il concerne les jeunes en insertion.

1) Pour la Ville

Il y a lieu de préciser :

* que les travaux confiés à l'ADDSEA ne concernent absolument pas le secteur privé (des entreprises),

* que ces travaux sont nécessaires mais économiquement non viables (donc reportés constamment pour raisons budgétaires). Ce sont quasiment des travaux d'environnement d'intérêt général,

* que chaque chantier fait l'objet d'une annexe à la convention (7 annexes ont été établies au titre de la présente convention) fixant la description du chantier et les conditions d'intéressement de l'Association à la production,

* que les dépenses au titre de la présente convention s'élèvent :

a) en matière de complément de salaires à 35 000 F dont 50 % pris en charge par la Délégation Formation - Prévention et 50 % pris en charge par la Délégation Forêts,

b) en matière d'intéressement à la production, à 8 850 F pris en charge par la Délégation Forêts.

Compte tenu de la nature des travaux, quasiment d'intérêt général et de la qualité des prestations du point de vue forestier, il y a lieu de poursuivre l'expérience.

2) Pour l'ADDSEA

Bilan évaluation de l'année 1993 par M. le Directeur de l'ADDSEA :

Dans le cadre général d'une priorité de prévention de l'inadaptation, le travail de jeunes de 16 à 25 ans sur des chantiers éducatifs est un bon point de départ pour que chacun recherche une façon de dépasser des difficultés personnelles, familiales et sociales souvent cumulées. C'est l'élaboration de bases d'un projet professionnel qui sert de fil conducteur à cette action éducative, ce

qui implique que le chantier soit un lieu d'exigences réelles et l'activité sociale visible, ce qui implique également une unité de travail entre l'éducateur technique, l'assistant social du service et les partenaires extérieurs.

Accueil général au service Insertion

Le nombre de jeunes reçus au service Insertion s'est considérablement accru en 1993 puisque 113 jeunes se sont présentés entre le 15 août et le 31 décembre, soit davantage que sur l'ensemble de l'année 1992-1993 précédente. Cette augmentation a trois origines principales :

- de nombreux jeunes se présentent spontanément sur conseil de leurs copains de quartier qui connaissent les prestations de l'ADDSEA,

- des travailleurs sociaux orientent de plus en plus de personnes en grande difficulté pour un soutien personnel autant que pour des questions d'orientation professionnelle, à défaut de trouver une adresse pour ce type de problématique,

- les demandes des « anciens » augmentent évidemment proportionnellement à leur nombre.

Action éducative, sociale et d'orientation du chantier forestier de Chailluz

A. Sorties en fin de contrat :

Nous constatons que le niveau de formation initiale de presque tous les jeunes qui veulent travailler en forêt correspond à celui de classes spécialisées de l'Éducation Nationale ou de fin de scolarité obligatoire.

B. Action en cours de contrat :

Après une première année où nous avons orienté notre collaboration vers le Centre de Formations Agricoles et Forestières de Châteaufarine, nous avons maintenu cette année une « pression » sur toutes les dimensions où des difficultés sont apparues :

- * comportement individuel,
- * vie du groupe au chantier,
- * recherche d'orientation,
- * inquiétudes pour se remettre à apprendre,
- * problèmes de justice (nombreux),
- * problèmes de santé,
- * problèmes de logement (de relations familiales).

Nous avons donc souhaité répondre aux demandes, mais aussi favoriser des changements de comportements chez des jeunes qui ont tendance à s'enfermer dans un mode de relation et une image d'eux-mêmes qui les excluent.

Ceci a impliqué une collaboration très régulière entre l'éducateur technique et l'assistant social, ainsi que la recherche de « personnes ressources » sur des questions techniques telles que les difficultés majeures d'apprentissage et d'orientation professionnelle et aussi, en fin d'année, sur la santé globale -physique et psychique-.

Cette année, nous avons remarqué une stabilité au niveau des présences des CES (10 mois, 8 mois, 6 mois). Il n'y a pas eu beaucoup d'absence non justifiée, pratiquement pas d'accident et très peu d'arrêt maladie.

4 jeunes ont bénéficié d'une aide au maintien ou à l'accès à un logement,

2 ont suivi un bilan d'orientation au Centre Inter-Institutionnel de Bilan,

3 ont pris des cours à l'Atelier Pédagogique Personnalité (ACEREP),

1 a suivi des cours de français avec une enseignante bénévole.

Chacun a pu montrer son travail sur le chantier à une formatrice, puis s'entretenir avec elle de sa manière de procéder, de raisonner, de s'organiser.

Certains parcours individuels nous posant problème ont été étudiés avec une conseillère d'orientation-psychologue.

Nous avons ainsi continué d'élaborer cet espace éducatif, personnalisé par l'éducateur technique et l'assistant social, dans lequel les jeunes sont sollicités à faire le point sur leur manière de réagir à leur réussite et à leurs inquiétudes. Des professionnels extérieurs permettent d'appréhender des manières de travailler sur ces difficultés d'apprentissage, d'orientation, de relations ; les jeunes peuvent alors s'impliquer plus personnellement dans les lieux où ils se trouveront après le CES.

Une collaboration très positive s'est développée avec le Centre Académique de Formation Continue de l'Éducation Nationale pour chercher des modes de travail permettant le passage du chantier à la formation.

La mise à disposition du local par la Ville aux Grandes Baraques améliore les conditions de travail.

Globalement, ce sont 25 jeunes qui ont bénéficié d'un travail d'insertion en forêt dans le cadre de la convention qui prend fin le 30 juin 1994.

* * * * *
* * *

Les conclusions communes de la Ville et de l'ADDSEA sont les suivantes :

1. compte tenu de l'intérêt en matière d'environnement forestier, la poursuite de l'expérience est souhaitable,

2. compte tenu du profil et de l'origine des jeunes pris en charge, cette opération est bénéfique.

* * * * *
* * *

Sur proposition unanime de la Commission Environnement et de la Commission Formation - Prévention, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'ADDSEA avec effet du 1^{er} juillet 1994 pour se terminer le 30 juin 1995,

- verser les sommes dues à l'ADDSEA au vu d'une facturation, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 996.6311.34000 du budget des Forêts et au chapitre 945.92/6409.47040 du budget principal.

Mme DUVERGET : J'aimerais suggérer un projet de chantier à l'ADDSEA. Cette association pourrait à mon sens très utilement procéder au déforestage de la Citadelle dont nous avons longuement parlé ce soir. C'est un double souci esthétique et de sécurité qui dicte mon propos. Souci esthétique d'abord : malgré les travaux d'entretien des fortifications et d'élagage réalisés par le 19^{ème} Génie, on s'aperçoit que les pentes sont progressivement envahies par une végétation parasite, la Citadelle ne présente plus l'aspect de fier éperon rocheux que l'on peut admirer sur les gravures anciennes. Deuxième souci, souci de sécurité : si les arbustes peuvent faire éclater la pierre déjà fragilisée par les intempéries, il faut y remédier le plus rapidement possible. Enfin, je suis convaincue que ces travaux manuels peuvent avoir des vertus éducatives sur des jeunes particulièrement difficiles.

M. JEANNIARD : En ce qui concerne l'ADDSEA, il est prévu un chantier dans le cadre de l'insertion des jeunes, qui va débuter en septembre et qui consistera au nettoyage des murailles de différents remparts. Je ne sais pas si cela concerne la Citadelle, mais différents remparts des fortifications Vauban sur Besançon seront nettoyés grâce à un chantier mené par l'ADDSEA et les services de la Ville.

M. LE MAIRE : J'ajoute que l'Association Echel travaille à ces travaux à la Citadelle.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.